

**DÉCISION SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES
VÉRIFICATEURS EXTERNES DE L'UNION AFRICAINE**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des propositions de nomination en vertu de l'article 77 du Règlement financier de l'UA, soumises par les doyens régionaux après consultations au sein de leurs régions respectives ;
2. **ENTERINE** la nomination, en plus des membres du premier niveau, des chefs des institutions supérieures de contrôle des finances ci-après comme membres du Conseil des vérificateurs externes de l'UA pour les exercices financiers 2018 et 2019 ;

RÉGION	REPRÉSENTANT
Afrique centrale	République du Congo
Afrique de l'Est	République de Madagascar
Afrique du Nord	République Tunisienne
Afrique australe	République de Namibie
Afrique de l'Ouest	Burkina Faso